

Quelles démarches dois-je réaliser concernant : la complémentaire santé

L'adhésion à la complémentaire santé de la Fondation s'impose à tous les salariés en CDI (Hormis les cas de dispense d'affiliation)

1 Adhésion à la complémentaire santé

Je prends contact avec le service des Ressources Humaines pour obtenir le dossier d'adhésion que je retourne complété et accompagné des pièces indiquées.

2 Je relève d'un cas de dispense d'affiliation

Je transmets chaque année, avant le 31 janvier, le justificatif de dispense d'affiliation au service des Ressources Humaines. Si en cours d'année ma situation évolue, j'effectue les démarches nécessaires auprès du service des Ressources Humaines.

Les cas principaux de dispense sont : salarié en apprentissage ou sous contrat à durée déterminée, salarié couvert par une assurance frais de santé au moment de l'embauche jusqu'à la prochaine échéance du contrat, salarié couvert par un autre contrat frais de santé obligatoire et collectif.

4 Je souhaite ajouter/enlever des ayant-droits, changer de garantie, modifier des données administratives (nom, adresse, RIB)

Je prends contact avec le service des Ressources Humaines qui me transmet le formulaire à remplir que je retourne complété et accompagné des pièces indiquées.

5 Je prends un congé parental total, un congé sabbatique

Je peux continuer à bénéficier de la mutuelle pendant la durée de mon absence. Je prends contact avec le service des Ressources Humaines pour obtenir le dossier d'adhésion que je retourne complété et accompagné des pièces indiquées (la participation au financement de la cotisation par la Fondation est suspendue pendant la durée de mon absence).

6 Je pars à la retraite

Je peux continuer à bénéficier de la complémentaire santé après mon départ de la Fondation. Je prends contact avec le service des Ressources Humaines pour obtenir le dossier d'adhésion que je retourne complété et accompagné des pièces indiquées (la participation au financement de la cotisation par la Fondation s'arrête dès mon départ à la retraite).

Renseignements pratiques // Vos contacts Ageo

- Votre dossier administratif

Mme Laure Hugoo | 03.26.26.76.60 | laure.hugoo@sgsante.fr

- Vos remboursements, devis, prise en charge

Mme Laura Van-Looke | 03.26.26.22.21 | Laura.van-looke@gsante.fr